



Le Bureau National **CCRF FO** s'est réuni les 17 et 18 janvier 2024 à Paris et a notamment fait le constat que la situation des agents CCRF placés en DDI continuait à se dégrader du fait du peu d'engagement de notre administration à les soutenir en cas de difficultés. Les agents se sentent isolés dans cette interministérialité débridée sous la houlette des seuls SGCD.

CCRF FO ne peut l'accepter et exige que notre Direction Générale prenne davantage conscience des difficultés des agents CCRF en DDI.

Il est de sa responsabilité de **DEFENDRE TOUS SES AGENTS !**

De même, **CCRF FO** a pris acte du protocole de coopération DGAL/DGCCRF suite au transfert de la mission SSA depuis le 1er janvier 2024.

CCRF FO sera particulièrement vigilant quant à la bonne application de ce protocole, en particulier dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP).

Les agents CCRF ne devront, en aucun cas, servir de bouc émissaire en cas de difficultés qui, compte tenu du contexte actuel, pourraient s'avérer être conséquentes.

CCRF FO rappelle que ce transfert a été imposé de façon brutale à la DGCCRF, au mépris d'un minimum de dialogue social.

Enfin, **CCRF FO** attire l'attention de notre Direction Générale sur les possibles dégradations des conditions de travail des agents CCRF lors des prochains JOP en France.

Sur ce sujet, **les agents CCRF ne doivent pas être la variable d'ajustement du manque d'effectif d'autres Ministères** comme celui de l'intérieur ou de l'agriculture, alors même que la DGCCRF ne dispose pas elle-même des effectifs suffisant pour effectuer ses propres missions.

Notre Direction Générale doit rester le donneur d'ordre de ses agents en matière d'enquêtes afin de ne pas alourdir leur charge de travail déjà conséquente face au manque croissant d'effectifs et aux nouvelles missions auxquels les agents CCRF doivent faire face.

Egalement, **CCRF FO** demande **une souplesse concernant le télétravail** dans les lieux sous tension pour les JOP, ainsi que de réduire au minimum, la présence obligatoire d'agents aux missions strictement nécessaires pour assurer la sécurité des consommateurs et dans ce cadre **d'accorder une prime aux agents** devant être mobilisés pour ces JOP et une **augmentation du plafond du CET**.

CCRF FO dénonce également les difficultés dans le transfert de mission concernant les cosmétiques avec un alourdissement de la charge de travail des RTR et des agents sans que les effectifs prévus initialement sur le sujet n'aient été abondés sur le terrain. **CCRF FO** demande que notre direction

générale accompagne les agents dans ces nouvelles missions en leur facilitant les déplacements et leurs prises en charge notamment et qu'elle prenne acte du temps nécessaire pour effectuer ses nouvelles missions. Il semble guère plausible que les agents CCRF, devant s'approprier ces missions, disposent de moins de temps pour se faire que n'en disposait l'ANSM auparavant.

CCRF FO réclame un abondement en effectif pour faire face aux missions qui sont les nôtres et qui nécessitent des connaissances et un savoir-faire dont seuls les agents CCRF disposent.

Pour CCRF FO, il conviendrait d'engager, sans délai, le dialogue social avec les OS représentatives sur ces sujets afin que de réelles mesures soient prises pour améliorer les conditions de de travail et de vie des agents.

